

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Absente excusée : Mme RENON

Convocation et affichage : 23/03/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

Il rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2022, soit :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 117 349.27 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 21 823.84 €**

Résultat global : **excédent de 95 525.43 €**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 21 823.84 €, des restes à réalisés en dépenses 28 145.00 € et des restes à réaliser en recettes de 57 348.00 € soit un total de +7 379.16 €, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Compte-tenu qu'il n'a pas de besoin de financement d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Le Conseil, à l'unanimité,

■ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 ainsi qu'il suit :

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, soit la somme de 117 349.27 € à l'article 002 du budget principal 2023 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 04 avril 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

